

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

COLLÈGE
TERRAIN FLEURY



La Principale
Bernadette CAMPANI

Affaire suivie par :
David ETHÈVE

Téléphone
02 62 27 24 29

Fax
02 62 91 95 70

Mél
ce.9740036W@ac-reunion.fr

Site internet
www.ac-reunion.fr

Rue Edgar AVRIL
97430 LE TAMPON

ACCÈS à METICE, PRONOTE et tous les TÉLÉSERVICES

A compter de cette rentrée scolaire 2020-2021 **les comptes ATEN ne pourront plus être utilisés par les responsables légaux** pour se connecter aux services de suivi et d'accompagnement de scolarité (*Pronote, Télé Orientation, Télé inscription au lycée, Services de bourses...*) des élèves scolarisés au Collège Terrain Fleury.

En effet le **Ministère** a décidé de généraliser l'usage de la plateforme nationale d'authentification **EDUCONNECT**. Dans cette optique il est impératif de fournir :

1. un **n° de portable** pour chaque responsable légal (demandé lors de l'inscription)
2. une adresse **mail valide** (demandé lors de l'inscription)

Le principe d'EDUCONNECT est que **chaque responsable** légal devient **autonome dans la création et la gestion de son compte** sur la plateforme nationale. Il dispose de 3 possibilités pour créer son compte :

1. Utiliser un **compte** France Connect **existant** (*utilisé actuellement pour la déclaration en ligne des impôts, par exemple*) ;
2. **Créer son compte** en saisissant ses nom/prénom/n° de portable fournis à l'inscription de l'élève ;
3. Et éventuellement en cas de souci **solliciter** l'aide du collège pour la notification du compte.

La durée de vie du compte est celle de la fin de la scolarité du dernier enfant scolarisé dans le 2nd degré.

Dès l'instant où le parent est connecté il retrouve l'ensemble de ses enfants scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés, et pour ceux scolarisés dans le 2nd degré l'environnement de travail METICE (*Pronote, Télé Orientation, Télé inscription au lycée, Services de bourses...*).

→ La méthode de connexion des élèves ne change pas pour l'année 2020-2021. Le collège fournit à la rentrée un identifiant et un mot de passe aux élèves.

Attention : l'élève est responsable de son « identité numérique », il doit donc **sécuriser** son mot de passe et **ne pas le communiquer**.

RAPPEL : Les parents doivent **signaler tout changement de coordonnées au secrétariat de M. le Principal-Adjoint** pour une mise à jour des dossiers scolaires.

Dans le nouveau mode d'accès à METICE et de ses services, les changements de coordonnées non signalées risqueraient de les empêcher d'y accéder puisque la base Élèves du secrétariat et METICE sont interconnectés.

Pour de plus amples renseignements voici le lien du site du Ministère :

<https://www.education.gouv.fr/educonnect-un-compte-unique-pour-suivre-et-accompagner-la-scolarité-de-mon-enfant-7361>